

Fiche de données de sécurité

Date d'émission 24-févr.-2015

Date de révision 10-oct.-2019

Version 7.01

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit **Greenmaster Liquid 0-0-0-6.3Fe**
 Code produit **31070120DA**
 Substance pure/mélange **Mélange.**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée **Engrais (PC12). Réservé aux utilisateurs professionnels.**
 Utilisations déconseillées **Utilisation par les consommateurs [SU 21].**

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Everris International BV
 Nijverheidsweg 1-5; 6422 PD Heerlen (NL); Tel: +31 (0) 45-5609100; Fax: +31 (0) 45-5609190.

Pour plus d'informations, contacter INFO-MSDS@EVERRIS.com.

1.4. Numéro d'appel d'urgence Int: +44 1235 239 670 (24h). Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59.

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4 - (H302)
corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 - (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger :

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
 H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
 H302 - Nocif en cas d'ingestion
 H315 - Provoque une irritation cutanée

Conseils de prudence:

P264 - Se laver la peau soigneusement après manipulation
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
 P301 + P312 - EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
 P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin
 P501 - Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale.

Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Nom chimique	No.-CE.	Numéro CAS	% en poids	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Sulfate de Fer; FeSO ₄ +7H ₂ O	231-753-5	7782-63-0	25 - 40%	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319)	01-2119513203-57
Acide citrique; C ₆ H ₈ O ₇	201-069-1	77-92-9	1 - 5%	Eye Irrit. 2 (H319)	01-2119457026-42
Ethanolamine	205-483-8	141-43-5	0.1 - 1%	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) Skin Corr. 1B (H314)	01-2119486455-28
Sulfate de zinc; ZnSO ₄ +1H ₂ O	231-793-3	7446-19-7	< 0.1%	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	01-2119474684-27
Sulfate de manganèse; MnSO ₄ +1H ₂ O	232-08-99	7785-87-7	< 0.1%	STOT RE 2 (H373) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Chronic 2 (H411)	01-2119456624-35
Copper sulfate pentahydrate; CuSO ₄ +5H ₂ O	231-847-6	7758-99-8	< 0.1%	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Acute Tox. 4 (H302) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	01-2119520566-40

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Les premiers secours doivent être uniquement dispensés par un personnel qualifié.

Inhalation

En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. En cas d'inhalation des émanations issues des réactions, transporter immédiatement la victime à l'extérieur.

Contact cutané:

Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin.

Contact oculaire:

Rincer soigneusement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Ingestion:

Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

4.3. Indication de tout soin médical et de tout traitement spécial nécessaire

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinctionMoyens d'extinction appropriés

Poudres.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Eau. Jet d'eau abondant.**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser l'agent d'extinction adapté au type d'incendie adjacent. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie.

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Mesures de protection individuelles** Porter un équipement de protection individuel. Mettre en place une ventilation adaptée. Évacuer le personnel vers des zones sûres.**Pour les agents d'intervention** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage*Méthodes de confinement:* Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.*Méthodes de nettoyage:* Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination.**6.4. Référence à d'autres rubriques**

§ 8, 12, 13.

Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Considérations générales d'hygiène:

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/Conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à des températures comprises entre 0 °C et 40 °C.

Matériaux d'emballage

LGK (Allemagne)

Conserver dans le conteneur original.

13

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Engrais; www.everris.com; Lire et suivre les instructions se trouvant sur l'étiquette

Scénario d'exposition

Mélange. Non demandé.

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle***Sulfate de Fer: FeSO₄·7H₂O*

la Belgique - 8 H VLE	1 mg/m ³
Danemark	TWA: 1 mg/m ³
Finlande	TWA: 1 mg/m ³
Irlande	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³
Norvège	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³
Portugal	TWA: 1 mg/m ³
Spain - Valores Limite Ambientales - VLE	TWA: 1 mg/m ³

Suisse	TWA: 1 mg/m ³
United Kingdom - Occupational Exposure	1 mg/m ³ 8hr TWA, 2 mg/m ³ 15 min TWA
<i>Acide citrique; C₆H₈O₇</i>	
greece OEL 15 minute	1
<i>Ethanolamine</i>	
Union européenne	TWA: 1 ppm TWA: 2.5 mg/m ³ Skin
Autriche	Skin STEL 3 ppm STEL 7.6 mg/m ³ TWA: 1 ppm TWA: 2.5 mg/m ³
Australie	3 ppm TWA 7.5 mg/m ³ TWA
la Belgique - 8 H VLE	1 ppm TWA 2.5 mg/m ³ TWA
Bulgaria - OEL - TWAs	1 ppm TWA; 2.5 mg/m ³ TWA
Croatia - OEL - STELs (KGVIs)	3 ppm STEL [KGVl]; 7.6 mg/m ³ STEL [KGVl]
Czech Republic OEL	2.5 mg/m ³ TWA
Danemark	TWA: 1 ppm TWA: 2.5 mg/m ³ Skin
Estonia - OEL - STELs	3 ppm STEL; 7.6 mg/m ³ STEL
Finlande	TWA: 1 ppm TWA: 2.5 mg/m ³ STEL: 3 ppm STEL: 7.6 mg/m ³ Skin
FR - OEL - 8h VMEs	TWA: 1 ppm TWA: 2.5 mg/m ³ STEL: 3 ppm STEL: 7.6 mg/m ³
greece OEL 15 minute	3 ppm STEL 7.6 mg/m ³ STEL
Hungary - OEL - TWAs	2.5 mg/m ³ TWA
Iceland - OEL - 8 Hour	1 ppm TWA 2.5 mg/m ³ TWA
Indonesia - OEL - STELs (PSDs)	6 ppm STEL
Italy OEL Data - TWA:	TWA: 1 ppm TWA: 2.5 mg/m ³ STEL: 3 ppm STEL: 7.6 mg/m ³ Skin
Irlande	TWA: 1 ppm TWA: 2.5 mg/m ³ STEL: 3 ppm STEL: 7.6 mg/m ³ Skin
Japon	3 ppm OEL 7.5 mg/m ³ OEL
Korea - ISHA - OEL - TWAs	3 ppm TWA (Serial No. 394, listed under 2-Aminoethanol)
Latvia - OEL - TWAs	0.2 ppm TWA; 0.5 mg/m ³ TWA
Malaisie	3 ppm TWA; 7.5 mg/m ³ TWA
NL MAC - TWA:	Skin STEL: 7.6 mg/m ³ TWA: 2.5 mg/m ³
Norvège	TWA: 1 ppm TWA: 2.5 mg/m ³ Skin STEL: 2 ppm STEL: 5 mg/m ³
Pologne	STEL: 7.5 mg/m ³ TWA: 2.5 mg/m ³
Portugal	STEL: 3 ppm STEL: 7.6 mg/m ³ TWA: 1 ppm TWA: 2.5 mg/m ³
Romania - OEL - TWAs	1 ppm TWA; 2.5 mg/m ³ TWA

Slovenia - OEL - TWAs	1 ppm TWA; 2.5 mg/m ³ TWA
Spain - Valores Limite Ambientales - VLE	S* STEL: 3 ppm STEL: 7.5 mg/m ³ TWA: 1 ppm TWA: 2.5 mg/m ³
Singapore - OEL:PELs	3 ppm PEL 7.5 mg/m ³ PEL
Suisse	STEL: 4 ppm STEL: 10 mg/m ³ TWA: 2 ppm TWA: 5 mg/m ³
UK EH40 WEL:	3 ppm TWA 7.6 mg/m ³ TWA
<i>Sulfate de manganèse; MnSO₄+1H₂O</i>	
Autriche	STEL 2 mg/m ³ TWA: 0.5 mg/m ³
Australie	0.2 mg/m ³
la Belgique - 8 H VLE	0.2 mg/m ³
Danemark	TWA: 0.2 mg/m ³
Finlande	TWA: 0.02 mg/m ³ TWA: 0.2 mg/m ³
Irlande	TWA: 0.2 mg/m ³ STEL: 0.6 mg/m ³
Japon	0.2 mg/m ³ OEL Mn
NL MAC - TWA:	STEL: 0.05 mg/m ³ TWA: 0.2 mg/m ³
Norvège	TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.1 ppm
Pologne	TWA: 0.05 mg/m ³
Portugal	TWA: 0.2 mg/m ³
Spain - Valores Limite Ambientales - VLE	TWA: 0.2 mg/m ³ TWA: 0.05 mg/m ³
Suisse	TWA: 0.5 mg/m ³
UK EH40 WEL:	5 mg/m ³
<i>Copper sulfate pentahydrate; CuSO₄+5H₂O</i>	
Autriche	STEL 0.4 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³
Finlande	TWA: 0.02 mg/m ³
Pologne	TWA: 0.2 mg/m ³
Suisse	STEL: 0.2 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Component	Oral(e)	Cutané(e)	inhalation
Sulfate de zinc; ZnSO ₄ +1H ₂ O 7446-19-7 (< 0.1%)		8.3 mg/kg bw/day	1 mg/m ³
Sulfate de manganèse; MnSO ₄ +1H ₂ O 7785-87-7 (< 0.1%)	37.6 mg/m ³	0.004 mg/kg bw/day	0.2 mg/m ³

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune donnée disponible

Component	Eau douce	Sédiments d'eau douce	Eau de mer	Sédiment marin	Terrestre	Impact sur le traitement des eaux usées
Sulfate de zinc; ZnSO ₄ +1H ₂ O 7446-19-7 (< 0.1%)	20.6 µg/l		6.1 µg/l	56.5 mg/kg	35.6 mg/kg	100 µg/l
Sulfate de manganèse; MnSO ₄ +1H ₂ O 7785-87-7 (< 0.1%)	0.013 mg/l	0.011 mg/kg	0 mg/l	0.001 mg/kg	25.1 mg/kg	25.1 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux/du visage	Non demandé
Protection des mains	Gants. Caoutchouc nitrile (0.26 mm). Délai de rupture. > 8 h.
Protection respiratoire	N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols. En cas d'exposition aux brouillards, gouttelettes en suspension ou aérosols, porter une protection respiratoire et une combinaison de protection individuelles adaptées
Protection de la peau et du corps	Vêtements de protection légers
Mesures d'hygiène	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique :	Liquide
Aspect:	solution aqueuse
Odeur:	Aucun(e)
pH :	3.2
Point de fusion/point de congélation	Aucune donnée disponible
Point/intervalle d'ébullition:	aucune donnée disponible. .
Point d'éclair :	aucune donnée disponible. .
Taux d'évaporation :	aucune donnée disponible. .
inflammabilité (solide, gaz)	Ininflammable
Pression de vapeur	aucune donnée disponible. .
Densité de vapeur	aucune donnée disponible. .
Densité relative	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage	aucune donnée disponible. .
Température d'autoignition :	Aucune donnée disponible
Température de décomposition :	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	Ne présente pas de danger d'explosion.

9.2. Autres informations

Teneur en COV (%): Solide. Sans objet.

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Non réactif.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

10.4. Conditions à éviter

Pour assurer le maintien de la qualité de ce produit, conserver dans un endroit sec à l'abri de toute exposition directe aux rayons du soleil; veillez également: à bien refermer les sachets déjà ouverts.

10.5. Matières incompatibles

Conserver à l'écart de catalyseurs comme les dérivés du chrome hexavalent et les haloïdes métalliques. Conserver à l'écart de produits inflammables (carburants) comme le charbon de bois, le bois, la farine, la suie, etc.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit

Si ce produit est un mélange, la classification ne se base pas sur les études toxicologiques relatives à ce produit, mais uniquement sur les études toxicologiques des composants inclus dans ce produit. Des informations plus détaillées sur la substance et/ou les composants sont éventuellement incluses dans les autres sections de la présente FDS

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation	L'inhalation de poussières à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Contact oculaire	Peut provoquer une légère irritation.
Contact cutané	Peut provoquer une irritation.
Ingestion	Peut entraîner un inconfort gastro-intestinal en cas de consommation de grandes quantités.

Informations sur les effets toxicologiques

Aucun(e) connu(e)

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ATEmix (voie orale) 1,936.00 mg/kg

Toxicité aiguë inconnue 0% du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue.

Nom chimique	LD50 Oral	CL50 cutanée	CL50 par inhalation
Sulfate de Fer; FeSO ₄ +7H ₂ O	= 1520 mg/kg		
Acide citrique; C ₆ H ₈ O ₇	= 3 g/kg (Rat) = 3000 mg/kg (Rat)		
Ethanolamine	= 1720 mg/kg (Rat)	= 1 mL/kg (Rabbit) = 1000 mg/kg (Rabbit)	
Sulfate de manganèse; MnSO ₄ +1H ₂ O	= 2125 mg/kg (Rat)		> 4.98 mg/L (Rat) 4h
Copper sulfate pentahydrate; CuSO ₄ +5H ₂ O	= 960 mg/kg (Rat)	> 2 g/kg (Rat) > 8 g/kg (Rabbit)	

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Si ce produit est un mélange, la classification ne se base pas sur les études toxicologiques relatives à ce produit, mais uniquement sur les études toxicologiques des composants inclus dans ce produit. Des informations plus détaillées sur la substance et/ou les composants sont éventuellement incluses dans les autres sections de la présente FDS

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Classification basée sur les composants individuels du mélange.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Classification basée sur les composants individuels du mélange.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Classification basée sur les composants individuels du mélange.
Cancérogénicité	Classification basée sur les composants individuels du mélange.
Toxicité pour la reproduction	Classification basée sur les composants individuels du mélange.
STOT - exposition unique	Classification basée sur les composants individuels du mélange.
STOT - exposition répétée	Classification basée sur les composants individuels du mélange.
Danger par aspiration	Classification basée sur les composants individuels du mélange.

Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écotoxicité

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement

0% du mélange sont constitués de composants dont la

dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Acide citrique; C ₆ H ₈ O ₇	-	1516: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static	-	120: 72 h Daphnia magna mg/L EC50
Ethanolamine	15: 72 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	227: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 3684: 96 h Brachydanio rerio mg/L LC50 static 300 - 1000: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 200: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 flow-through 114 - 196: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static	-	65: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
Copper sulfate pentahydrate; CuSO ₄ +5H ₂ O	-	0.66 - 1.15: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 semi-static 0.96 - 1.8: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 0.6752: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 0.09 - 0.19: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static 0.1478 - 0.165: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 flow-through	-	0.147 - 0.227: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Aucun effet de persistance ou d'accumulation n'a été observé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation.

Nom chimique	LOGPOW
Acide citrique; C ₆ H ₈ O ₇	-1.72
Ethanolamine	-1.91

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination des déchets

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

Emballages contaminés

Ne pas réutiliser le récipient.

Autres informations

Utiliser la totalité du produit. Les matériaux d'emballage sont considérés comme déchets.

Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

GefStoffV (DE):

Non réglementé

Component	German WGK Section
Sulfate de Fer; FeSO ₄ +7H ₂ O 7782-63-0 (25 - 40%)	class 3
Acide citrique; C ₆ H ₈ O ₇ 77-92-9 (1 - 5%)	class 1
Ethanolamine 141-43-5 (0.1 - 1%)	class 1
Sulfate de zinc; ZnSO ₄ +1H ₂ O 7446-19-7 (< 0.1%)	3
Sulfate de manganèse; MnSO ₄ +1H ₂ O 7785-87-7 (< 0.1%)	2
Copper sulfate pentahydrate; CuSO ₄ +5H ₂ O 7758-99-8 (< 0.1%)	class 3

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'utilisation des substances est couverte par le règlement Reach 1907/2006

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

- H302 - Nocif en cas d'ingestion
- H312 - Nocif par contact cutané
- H332 - Nocif par inhalation
- H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
- H318 - Provoque de graves lésions des yeux
- H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
- H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
- H315 - Provoque une irritation cutanée
- H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par contact cutané
- H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

RID: Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail

ICAO: International Civil Aviation Organization

ADR: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PNEC: Predicted No Effect Concentration

DNEL: Derived No-Effect Level

REACH: Registration, Evaluation, Authorization of Chemicals

CLP: EU-GHS; Classification, Labelling and Packaging

OEL: Occupational Exposure Limit

TWA: Time Weighted Average

ATE: Acute Toxicity Estimate

EUH phrase: CLP (EU) specific hazard statement

LD50: Lethal dose, 50%.

LC50: Lethal concentration, 50%.

SVHC: Substance of Very High Concern.

Méthode de classification

- Méthode de calcul

	• Jugement expert et détermination de la force probante des données
Principales références de la littérature et sources de données	Conformément au règlement 1907/2006/CE - 2015/830. Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).
Préparé par	Regulatory Affairs Department (INFO-MSDS@EVERRIS.COM)
Date d'émission	24-févr.-2015
Limitations relatives à l'utilisation	Réservé aux utilisateurs professionnels
Motif de la révision	***Indique les changements depuis la dernière version. Cette version remplace toutes les éditions précédentes

L'information ci-jointe est la synthèse des connaissances de la société Everris à la date d'élaboration de ce document. C'est la plus fiable et la mieux adaptée. Cependant, elle ne saurait tenir lieu d'engagement en terme de sécurité et/ou de résultat. La société Everris ne pourrait être tenue pour responsable de perte, dommage, échecs ou dégâts liés à un quelconque usage tenant compte de pratiques recommandées ou d'utilisation anormale, ainsi que de tous risque liés à la nature du produit. Aucune autorisation explicite ou implicite n'est accordée pour l'utilisation de quelque invention brevetée sans licence d'utilisation.